

DOSSIER D'INSCRIPTION à la DEMI-PENSION

À compléter et à retourner au lycée avec tous les documents joints

Reçu par l'Intendance le: ... / ... / ...



www.iledefrance.fr/equitables

LYCÉE PAUL LANGEVIN

SURESNES

NOM et Prénom de l'élève:

CLASSE:

Année : 2018-2019

Documents à fournir dans tous les cas:

☞ **RIB** au nom du responsable financier de l'élève.

☞ **Attestation Equitable** (*si vous l'avez reçue*)

-> SI VOUS ÊTES ALLOCATAIRE DE LA CAF:

☞ **Photocopie de la dernière attestation de Quotient Familial (QF) de la CAF *la plus récente possible.***

-> SI VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE DE LA CAF:

☞ **Photocopies de l'intégralité des avis d'imposition 2017 sur les revenus de 2016 du foyer familial.**

☞ **Photocopies de l'intégralité du livret de famille**

SANS CES DOCUMENTS,
LE TARIF DE 4€/REPAS
EST APPLIQUÉ PAR DÉFAUT.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

Le repas facturé varie entre **1,50 € et 4,00 €** au ticket et entre **1,20 € et 3,70 €** pour un forfait annuel.

La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56 à 87 %).

Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple + 2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)	Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par ticket		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A ≤ 183 €	1,50 €	1,20 €	de 83 % à 87 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B ≤ 353 €	1,70 €	1,40 €	de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C ≤ 518 €	1,90 €	1,60 €	de 79 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D ≤ 689 €	2,10 €	1,80 €	de 77 % à 80 %
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E ≤ 874 €	2,30 €	2,00 €	de 74 % à 78 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F ≤ 1 078 €	2,50 €	2,20 €	de 72 % à 76 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G < 1 333 €	2,70 €	2,40 €	de 70 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H ≤ 1 689 €	3,00 €	2,70 €	de 67 % à 70 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I ≤ 2 388 €	3,50 €	3,20 €	de 61 % à 64 %
≥ 5 970,00 €	≥ 7 164,00 €	≥ 9 552,00 €	J > 2 388 €	4,00 €	3,70 €	de 56 % à 59 %

* Selon les établissements, les familles ont la possibilité de souscrire une formule d'inscription au forfait et bénéficient d'un abattement supplémentaire de 0,30 cts par repas.

** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée ce dossier « **Restauration scolaire** » complété et accompagné de l'**attestation de restauration scolaire** (cf. démarche ci-contre).

L'attestation est **valable pour l'année scolaire**.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

FONDS SOCIAL LYCÉEN

Je suis informé de l'existence d'une aide d'État (le Fonds social lycéen) qui permet d'obtenir des aides diverses.

Je souhaite demander une aide pour: (*Cochez la (les) case(s) concernée(s))

- un complément de demi-pension
- le transport
- du matériel scolaire. Précisez:

.....

- autre:

.....

Votre enfant est-il boursier *? Oui (Échelon.....) Non

Dans le cadre de cette demande, merci de joindre **EN PLUS**:

- vos 3 dernières fiches de paie
- *si locataire*: la dernière quittance de loyer
- *si propriétaire*: la dernière taxe foncière
- *si au chômage*: la dernière notification de Pôle Emploi
- *si au RSA*: un justificatif.

L'assistante de service social reste à votre disposition si vous rencontrez des difficultés pour la constitution de votre dossier.

**Votre dossier sera étudié en Commission de Fonds social lycéen.
Vous serez informé ultérieurement des suites données à votre demande.**